

Agisme en Hauts -de-France : état des lieux

Contexte et enjeux

Le terme d'**âgisme** a été inventé en 1969 par le gérontologue américain Robert Butler. Cette notion fait référence à toute forme de discrimination ou de ségrégation envers des personnes ou des groupes en raison de leur âge, touchant principalement les personnes âgées, mais aussi les plus jeunes²³⁰. Les représentations négatives liées au vieillissement peuvent entraîner des différences de traitement envers les personnes âgées, ce qui constitue dans certaines circonstances, des discriminations interdites par le droit communautaire et national. Ces situations sont néanmoins souvent banalisées et peu rapportées par les victimes. Compte tenu de l'accélération du vieillissement de la population dans les Hauts-de-France, avec une projection de près de 110 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2050, les enjeux d'intégration et de valorisation des personnes âgées s'imposent désormais comme des priorités majeures des politiques publiques régionales.

L'âgisme, un phénomène peu connu mais existant

Selon une enquête nationale réalisée par Harris Interactive en 2024 à l'intention du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)²³¹:

- **Trois quarts** des Français ne se sentent pas âgistes mais **deux tiers** d'entre eux jugent la France comme une société âgiste.
- **Plus d'un Français sur dix âgé de 50 ans et plus déclare avoir subi au moins une forme d'âgisme**, principalement dans l'espace public.
- Seul **un tiers** déclarent en avoir déjà entendu parler, dont **une personne sur dix** précisément.

Toutefois, les Français interrogés gardent une représentation plutôt positive à leur égard et s'empêchent de les considérer comme « moins utiles ou agréables » que les autres générations.

D'après le rapport du Défenseur des droits (2021)²³², les aidants sont davantage conscients des inégalités de traitement envers les aînés que les personnes âgées elles-mêmes. Les personnes avec des difficultés financières sont deux fois plus nombreuses à déclarer des situations de discrimination (28 % vs 14 %) que les personnes se sentant à l'aise financièrement. De même, les personnes déclarant un mauvais état de santé (28 %) ou être en situation de dépendance (32 %) dénoncent le plus ces types de traitements, par rapport à celles en bonne santé (14 %).

Face à ce phénomène, un tiers des personnes âgées interrogées indiquent en parler à la personne qui en est à l'origine ou aux responsables, et un quart réclament l'aide d'un proche ou d'un professionnel. Seulement 12 % s'engagent dans un recours contentieux et 10 % font appel au défenseur des droits. En revanche, une personne sur cinq décide de ne pas agir. L'âgisme se manifeste le plus couramment par des moqueries, paroles ou comportements humiliants notamment dans l'espace public (transports, commerces), et par l'existence d'une limite d'âge pour certaines fonctions ou responsabilités²³³. Ces phénomènes s'insinuent dans de nombreux domaines tels que l'emploi, la santé, le logement ou la politique et peuvent se cumuler avec d'autres formes de discriminations, comme celles basées sur le genre ou le handicap.

²³⁰ UNSA retraité, *Enquête sur l'âgisme*, 2024.

²³¹ Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA). *Les Français et l'âgisme*, 2024. Echantillon de 2057 personnes représentatives des Français âgés de 18 ans et plus.

²³² Défenseur des droits, *Difficultés d'accès aux droits et discriminations liées à l'âge avancé*, 2021.

²³³ Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), *Les Français et l'âgisme*, 2024.

Les différentes formes d'âgisme²³⁴ :

Formes d'âgisme	Description	Exemple de manifestation
Hostile	Attitudes, paroles ou comportements négatifs, méprisants ou malveillants	Moqueries, insultes, exclusion
Compassion	Attitudes paternalistes ou infantilisantes, visant à surprotéger les aînés	Prise de décision sans consultation
Intergénérationnel	Discriminations exercées par une génération envers une autre	Les personnes âgées ne savent pas se servir des outils numériques
Intragénérationnel	Discriminations exercées par une personne âgée envers une autre	Des personnes âgées actifs discriminant ceux qui ne le sont pas
Institutionnel	Lois ou pratiques défavorisant les personnes âgées	L'âge obligatoire de départ à la retraite
Interpersonnel	Attitudes discriminatoires dans les relations sociales	Ignorer l'opinion d'une personne âgée
Autodirigé	Agisme envers soi-même	L'âge constitue un frein à l'apprentissage d'une nouvelle compétence

L'âgisme entraîne de graves conséquences sur la santé et le bien-être des personnes vieillissantes

Il conduit à une dégradation de la santé physique et mentale des personnes âgées, accroît leur isolement social et leur solitude, et diminue leur qualité de vie. L'ensemble de ces facteurs augmente le risque de maladies chroniques, de dépression et précipite, par conséquent, le risque de décès prématuré.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 6,3 millions de cas de dépression dans le monde sont attribuables à l'âgisme²³⁵.

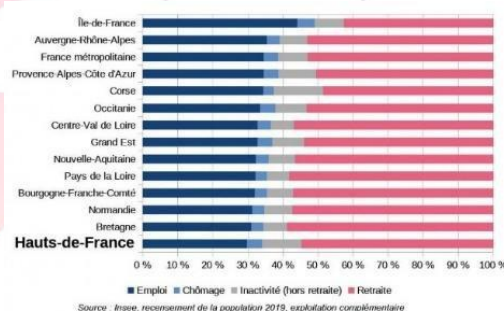
Des études scientifiques²³⁶ montrent que les personnes âgées ayant une représentation négative du vieillissement sont plus à risque de présenter un déclin des fonctions mnésiques dans les années qui suivent, que ceux ayant une vision plutôt positive du vieillissement. D'autres études se sont intéressées à l'effet immédiat des stéréotypes négatifs liés à leur âge et démontrent que les sujets victimes, présentent de moins bons scores intellectuels, un comportement de dépendance plus important et un sentiment de faible efficacité. Plus inquiétant, les stéréotypes agistes entraînent chez les séniors une augmentation du stress, une perception négative de leur santé et une moindre volonté de vivre.

L'âgisme contribue également à la pauvreté et à l'insécurité financière en raison des discriminations dans l'accès à l'emploi ou aux ressources. Les coûts économiques engendrés par la discrimination fondée sur l'âge sont évalués à plusieurs milliards pour le système de santé et les économies nationales.

Accès au logement et à l'emploi : une illustration de l'âgisme

La situation des personnes âgées sur le marché du travail est particulièrement défavorable dans la région²³⁷ : seuls trois personnes âgées de 55 à 70 ans sur dix sont en activité. Les ouvriers et les employés, majoritaires dans la région, sont le plus souvent sans emploi après 60 ans, notamment du fait de la pénibilité des emplois mais aussi de débuts d'activités plus précoces. Parmi les demandeurs d'emploi, la part des personnes âgées inscrites à France Travail depuis un an ou plus est de 62,2 %²³⁸.

Situation des personnes âgées de 50-70 ans face à l'emploi selon les régions (2019)



²³⁴ Fédération des aînées et aînés francophones du Canada, *Comprendre, reconnaître et dénoncer l'âgisme*.

²³⁵ Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *L'âgisme, un enjeu mondial*, 2021.

²³⁶ Stéphane Adam, Sven Joubert, Pierre Missotten, *L'âgisme et le jeunisme : conséquences trop méconnues par les cliniciens et chercheurs. Vol (5). p.4-8*, 2013.

²³⁷ Catherine Barkovic, Émilie Pawlowski ; INSEE. *Des seniors moins souvent en emploi, des revenus plus faibles une fois retraités*, 2023.

²³⁸ CREAL Hauts-De-France, *Les séniors en Hauts-de-France*, 2025.

Les stéréotypes liés à l'âge freinent le recrutement des personnes âgées qui sont perçues comme moins performants. Les femmes d'âge avancé sont d'autant plus touchées, avec un taux d'emploi inférieur à celui des hommes : 51,2 % contre 58,5 %²³⁹.

Bien que le taux de pauvreté soit en moyenne plus élevé chez les jeunes, les personnes âgées des Hauts-de France rencontrent également des difficultés économiques et une précarité renforcée avec des taux de pauvreté et de dépendance supérieurs à la moyenne nationale. Cette situation accroît leur vulnérabilité et leur exposition à l'âgisme.

Dans la région, les personnes âgées sont majoritairement propriétaires de leur logement²⁴⁰. Toutefois, l'accès à un logement peut s'avérer difficile pour cette population. Ces difficultés sont notamment liées aux représentations des propriétaires ou des gestionnaires d'établissement, qui priorisent des locataires plus jeunes, perçus comme présentant une plus grande stabilité.

Plusieurs initiatives émergent pour sensibiliser, encourager l'inclusion des aînés et faire évoluer les représentations sur le vieillissement

Au niveau mondial

L'OMS fait de la lutte contre l'âgisme, un axe majeur de son plan « Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2020-2030 ». Des organisations internationales et nationales telles que la Société Française de Gériatrie et Gérontologie (SFGG) s'inspirent de mouvements contre d'autres formes de discriminations et lancent des campagnes #OldLivesMatter pour sensibiliser la population et les décideurs à l'urgence de combattre l'âgisme, un phénomène répandu mais souvent ignoré et profondément installé dans les sociétés.

Au niveau national

Une semaine nationale des personnes âgées et retraitées, baptisée la **Semaine Bleue**, a pour vocation de changer le regard sur l'âge et renforcer les liens entre les générations en mobilisant de nombreuses initiatives locales (marches, forums, ateliers culturels...). Chaque année, ce sont des manifestations et des événements qui sont organisés

pour mettre en avant la participation des aînés à la vie sociale et renforcer les liens intergénérationnels. Cet événement soutenu par le ministère chargé des solidarités, est coordonné par l'union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), qui propose chaque année une thématique dont les acteurs œuvrant auprès des aînés se saisissent pour mettre en place des actions sur l'ensemble du territoire.

Au niveau régional

En Hauts-de-France, plusieurs villes se sont inscrites dans la démarche « Ville amie des aînés » qui implique la participation des résidents et de l'ensemble des partenaires du territoire concerné pour agir ensemble autour d'une même cause : le bien vieillir dans la ville. La seconde priorité de cette démarche est de favoriser « le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire » en luttant contre l'âgisme.

Dans le cadre de « l'Automne bleu », la Maison des Aînés de Villeneuve d'Ascq a accueilli une conférence-débat sur les discriminations liées à l'âge, organisée par l'association *Debout Les Aînées*. L'événement a mis en lumière les multiples formes de discriminations dont sont victimes les personnes âgées, souvent silencieuses face aux injustices subies.

À cette occasion, Mme Georges Pau-Langevin, adjointe à la défenseure des droits, a rappelé le droit fondamental des aînés à choisir leur mode de vie, tandis que le sociologue Bernard Ennuyer a dénoncé les stéréotypes négatifs liés à l'âge. La conférence a également permis de mettre en lumière plusieurs formes concrètes de discriminations : les refus d'accès à certains services, notamment en matière de logement ou de crédit bancaire ; les inégalités croissantes face aux outils numériques, accentuant la fracture technologique ; ainsi que la déshumanisation progressive des services publics, qui contribue à l'isolement et à la perte du lien social chez les personnes âgées.

En l'absence de données précises sur la perception de l'âgisme, le Conseil de l'âge a lancé une enquête d'opinion. Ainsi, un cycle de travail sur les discriminations liées à l'âge a été lancé en 2024 par le Haut conseil de l'âge (HCA) en partenariat avec

²³⁹ C2RP-Oref Hauts-De-France, *Les femmes séniiores dans les entreprises des Hauts-de-France - Quels enjeux ? Quelles actions ?*, 2025.

²⁴⁰ Insee, *Portrait social France*, 2024.

l'UNSA retraités afin de mieux comprendre et lutter contre l'âgisme dans les territoires, y compris dans les Hauts-de-France.

La sensibilisation au vieillissement dès le plus jeune âge constitue un levier essentiel dans la lutte contre l'âgisme. Le dispositif « Génération liens », porté par l'association Les Petits Frères des Pauvres, s'inscrit comme une initiative majeure en ce sens. Ce programme propose des ateliers de sensibilisation centrés sur le vieillissement ainsi que sur le repérage de la précarité des personnes âgées. Destinées principalement aux élèves des lycées, ces sessions ont pour vocation de déconstruire les stéréotypes et préjugés liés à l'âge, tout en favorisant une meilleure compréhension des enjeux associés au vieillissement auprès des jeunes générations.

Les recommandations de la CNCDH pour faire valoir les droits et la place des personnes âgées

La commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a rédigé un ensemble de recommandations pour lutter contre l'âgisme et faire valoir les droits des personnes âgées²⁴¹.

Parmi les principales pistes d'actions, il s'agit d'organiser des campagnes de sensibilisation en diffusant des guides pratiques et des brochures afin de déconstruire les idées reçues liées à l'âge, de mettre en place des ateliers intergénérationnels, de souligner les compétences et l'expérience des aînés au travail et dans la société. Il convient également de penser au renforcement des moyens humains et financiers pour l'accompagnement à domicile ou en structure d'accueil et d'en assurer la veille pour prévenir de potentiels actes de maltraitance ou de négligence. Les politiques publiques agissent, dans la même mesure, en repensant leur approche de l'inclusion des seniors tout en tenant compte de leur besoin dans l'aménagement des territoires et la conception des programmes publics.

²⁴¹ Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), *Agir pour une meilleure effectivité des droits des personnes âgées et une meilleure inclusion*.

Faits marquants

- Plus d'un français âgé de 50 ans et plus déclarent avoir subi des discriminations âgistes, le plus souvent dans l'espace public.
- Deux tiers des Français considèrent la France comme une société âgiste, alors qu'un quart seulement estime avoir une attitude âgiste.
- L'expérience de l'âgisme varie en fonction de la situation socio-économique et de l'état de santé des personnes concernées, ces facteurs influençant la vulnérabilité perçue ou réelle face aux discriminations liées à l'âge.
- L'âgisme entraîne des conséquences sévères sur la santé physique et mentale ainsi que sur la qualité de vie des personnes âgées, en favorisant souvent leur isolement social, la perte d'autonomie et une baisse de l'estime de soi.
- L'accès à l'emploi et au logement constitue en Hauts-de-France des indicateurs révélateurs de la persistance de discriminations liées à l'âge.
- Bien que le phénomène soit largement sous-estimé et banalisé, une prise de conscience progressive commence néanmoins à se manifester dans les Hauts-de-France, notamment à travers diverses initiatives locales.



Les contributions du groupe de travail

Un groupe de travail s'est constitué autour de cette thématique. Ce groupe s'est réuni à trois reprises afin d'examiner et de discuter des enjeux liés à la pauvreté et la précarité des personnes âgées dans la région. Au cours de ces réunions, plusieurs problématiques ont été identifiées. Cette liste n'est pas exhaustive et reflète uniquement les éléments abordés à ce jour, lors des sessions du groupe de travail.

Le groupe de travail était composé de :

- **Evelyne Ducrot**, représentante des usagers CHU Amiens Picardie C présidente UFAL Picardie Maritime.
- **Olivier Baelus**, infirmier coordonnateur du CRT n°8.
- **Camille Flandre**, Chargée de mission Partenariats Economiques, CRESS
- **Céline Bouquet**, coordonnatrice territorial, DAC Appui Santé Montreuillois-Ternois-Arrageois.
- **Jennifer Pereira**, chargée d'études, MSA de Picardie, Service ASS.
- **Mauricette Aupicq**, Bénévole association « Debout Les Aînés ».
- **Thomas Maenhout**, directeur de la coordination et de la qualité des parcours de santé, Santély et responsable du DIREVP.
- **Géraldine Cleret-Delcroix**, responsable du département offre de services ASV, Carsat HDF.
- **Perreault Laurie**, sous-directrice pilotage et action sociale vieillesse, Carsat HDF.
- **Jérôme Lefebvre**, responsable du service innovation été engagement pour le bien vieillir, Ville de Dunkerque.
- **Patrick Fournier**, Président de l'association « Debout Les Aînés ».
- **Ghislaine Lefebvre**, UFAL Amiens-Métropole.

Les principales problématiques identifiées par le groupe de travail

1. **L'âgisme est peu reconnu comme une vraie discrimination**, même si les stéréotypes négatifs sur le vieillissement sont très répandus. Ces stéréotypes sont rarement contestés par les personnes âgées, ce qui contribue à leur

marginalisation et à leur invisibilité dans la société.

2. **Les représentations négatives liées au vieillissement** entraînent des conséquences graves sur la santé mentale et physique des personnes âgées, ce qui peut exacerber les problèmes de santé et aggraver leur qualité de vie.
3. **L'âgisme, un phénomène qui contribue à marginaliser les personnes âgées**, les privant de droits fondamentaux tels que l'accès à un emploi ou à un logement adapté.
4. **Les stéréotypes associés à l'âge constituent un frein important au recrutement des personnes âgées**, souvent perçues comme moins performantes.

Liens avec d'autres fiches thématiques

Avec les problématiques identifiées, le groupe de travail met en avant le lien important avec d'autres fiches thématiques :

- La thématique « **Accès aux droits** » (Axe 3), car cet accès est compromis par les discriminations liées à l'âge, qui contreviennent au principe d'une société inclusive.
- La thématique « **Participation et pouvoir d'agir** » (Axe 3) car l'âgisme limite la participation des personnes âgées en les excluant de certains processus décisionnels et en réduisant leur contribution à la vie sociale, professionnelle et citoyenne.

Les préconisations du groupe de travail

1. Promouvoir, dès le plus jeune âge, la préparation au vieillissement à travers des interventions variées, afin de favoriser une société plus inclusive et intergénérationnelle.
2. Sensibiliser les institutions, les entreprises et les communes à l'âgisme afin de promouvoir une culture du respect, de l'inclusion et de la

valorisation des personnes âgées dans tous les secteurs de la société.

3. Mettre en place une réflexion approfondie sur l'âgisme dans l'accès à l'emploi et au logement, afin de définir des mesures concrètes pour lutter contre les discriminations liées à l'âge et garantir une égalité des chances pour les personnes âgées.

Les actions à mener par le Gérontopôle

1. Mettre en place des actions de communication visant à sensibiliser le grand public, les employeurs et les bailleurs aux enjeux du vieillissement, aux stéréotypes liés à l'âge et aux conséquences de l'âgisme.